



La préservation de l'érismaure à tête blanche passe (surtout) par la lutte contre l'érismaure rousse

© P. Massit/ONCFS

▲ Érismaure rousse.

**JEAN-FRANÇOIS MAILLARD¹,
CLAIRE A. PERNOLLET²,
JEAN-BAPTISTE MOURONVAL³,
MATTHIEU GUILLEMAIN²**

¹ ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Mission Espèces exotiques envahissantes – Nantes.

² ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Unité Avifaune migratrice – La Tour du Valat, Le Sambuc, Arles.

³ Syndicat mixte Camargue gardoise – Vauvert

Contact : jean-francois.maillard@oncfs.gouv.fr

L'érismaure à tête blanche, un petit canard d'Eurasie, fait partie des espèces en danger d'extinction. Au-delà de la perte de ses habitats naturels ou de leur dégradation, des pollutions qu'elle subit, des prélèvements historiques par la chasse, elle est menacée par l'implantation en Europe de sa cousine américaine : l'érismaure rousse. L'hybridation entre les deux espèces constitue un défi posé aux acteurs de la conservation de la biodiversité en Europe, en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord. Sous l'impulsion du Conseil de l'Europe, l'ONCFS est engagé depuis une vingtaine d'années dans la lutte contre le canard introduit.

L'érismaure à tête blanche, une espèce menacée

L'érismaure à tête blanche (*Oxyura leucocephala*), canard endémique d'Eurasie, est la seule espèce native de son genre en Europe. Considérée en danger d'extinction (EN) par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), elle présente une distribution fragmentée en trois populations depuis la Méditerranée occidentale jusqu'aux steppes d'Asie centrale. Les deux populations les plus orientales, qui sont les plus importantes, ont vu leurs effectifs passer

d'environ 100 000 individus dans les années 1930 à 8 000-13 000 au début des années 2000 (Li Zuo Wei & Mundkur, 2003), sous les effets conjugués de la pression de chasse excessive, de la dégradation des zones humides par assèchement, de la pollution et des sécheresses (Green & Hughes, 2001). Néanmoins, 20 000 individus ont été dénombrés au Kazakhstan en 2016 (ACBK, 2016), laissant supposer une sous-estimation des effectifs. En France, l'érismaure à tête blanche était autrefois un nicheur sédentaire en Corse et un migrateur accidentel sur le continent

(Mayaud, 1936). L'espèce a niché dans le sud de la Corse à la fin du XIX^e siècle, ainsi qu'à Biguglia, en Haute-Corse, jusqu'en 1966 (Dubois *et al.*, 2008). Désormais, la population la plus proche de la France niche principalement en Espagne et plus occasionnellement en Afrique du Nord, du Maroc à la Tunisie.

La population espagnole a frôlé l'extinction avec seulement 22 individus restants en 1977, avant de bénéficier de mesures de conservation efficaces ; elle compte environ 2 000 individus à ce jour.

Face au risque de son extinction, des plans d'action internationaux réussissent



◀ Des plans d'actions internationaux successifs ont été adoptés en vue de sauvegarder l'érismature à tête blanche du risque d'extinction.

espèce dans divers pays européens. De la nécessité de mener une action coordonnée à une échelle géographique pertinente a résulté un premier plan d'action pour l'éradication de l'érismature rousse dans le Paléarctique occidental, couvrant la période 1999-2002 (Hugues *et al.*, 1999), puis un second pour les années 2011-2015 (Cranswick & Hall, 2010). Tous deux ont été rédigés dans le cadre international de la Convention de Berne.

Avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique et l'Espagne, la France est l'un des cinq pays concernés en priorité par la mise en œuvre du plan européen d'éradication. En effet, elle a longtemps constitué une tête de pont entre le Royaume-Uni, pays source de l'invasion biologique, et l'Espagne. Le Royaume-Uni a consenti d'importants efforts pour éliminer les érismatures rousses de son territoire (recrutement d'une équipe dédiée à la lutte de 2005 à 2010, ramenant les effectifs de 6 000 oiseaux en l'an 2000 à une vingtaine en 2017 – encadré). Par suite, la France, avec une population de l'ordre de 200 à 250 individus en 2017 (sur un effectif estimé à moins de 500 individus dans tout le Paléarctique occidental), est désormais le pays d'Europe qui en héberge le plus, devant les Pays-Bas avec une centaine d'individus estimée (figure 1).

Un plan national de lutte

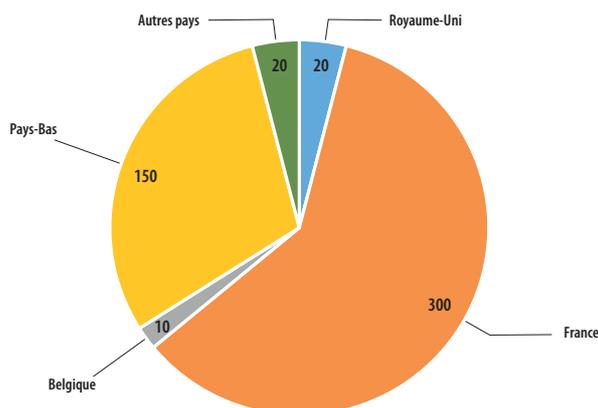
Sous l'impulsion de la Convention de Berne, la France a mis en place dès 1996 un plan national d'action contre l'érismature rousse, incluant des mesures réglementaires et une procédure d'intervention pour éliminer les oiseaux, ainsi que des actions de sensibilisation du public. Ce plan a été évalué et revu en 2015 (Mouronval *et al.*, 2015), en tenant compte de l'outil communautaire dédié aux espèces exotiques envahissantes (règlement UE 1143/2014). Ce plan

ont été mis en place qui s'accordent à considérer que la principale menace pesant actuellement sur l'érismature à tête blanche est l'introgression génétique par hybridation avec l'érismature rousse (*Oxyura jamaicensis*). Cette dernière espèce, d'origine américaine, a été introduite en Grande-Bretagne avant de gagner les autres pays européens, dont la France, voilà plus d'un demi-siècle. Elle est particulièrement compétitive et se croise très volontiers avec l'érismature à tête blanche, pour donner des hybrides féconds (Muñoz-Fuentes *et al.*, 2007). Depuis 1984, quelque 69 hybrides ont été observés dans au moins 23 sites espagnols, et 68 ont été éliminés. Aucune observation nouvelle d'hybride n'y a été faite depuis 2004 (Torres, 2012). Quarante-neuf observations d'hybrides ont été faites au Maroc entre 1996 et 2016 (Anonyme, 2004 ; Cranswick & Hall, 2010). En France, 2 femelles puis 1 mâle hybrides ont été identifiés sur le lac de Grand-Lieu au cours de l'hiver 2003-2004 et en juin 2006.

La lutte contre l'érismature rousse, une dimension européenne

L'expansion de l'érismature rousse en Europe a amené dès 1993 à la constitution d'un groupe de travail international, ainsi qu'à la mise en place des premières mesures concrètes de contrôle de cette

Figure 1 Répartition par pays en 2016 des 500 érismatures rousses estimées présentes dans le Paléarctique occidental. (Source : Council of Europe, 2017)



► Encadré • Plan de contrôle de l'érismaire rousse au Royaume-Uni

Iain Henderson,*Wildlife Response Team Manager
National Wildlife Management Centre
Animal and Plant Health Agency (APHA), UK*

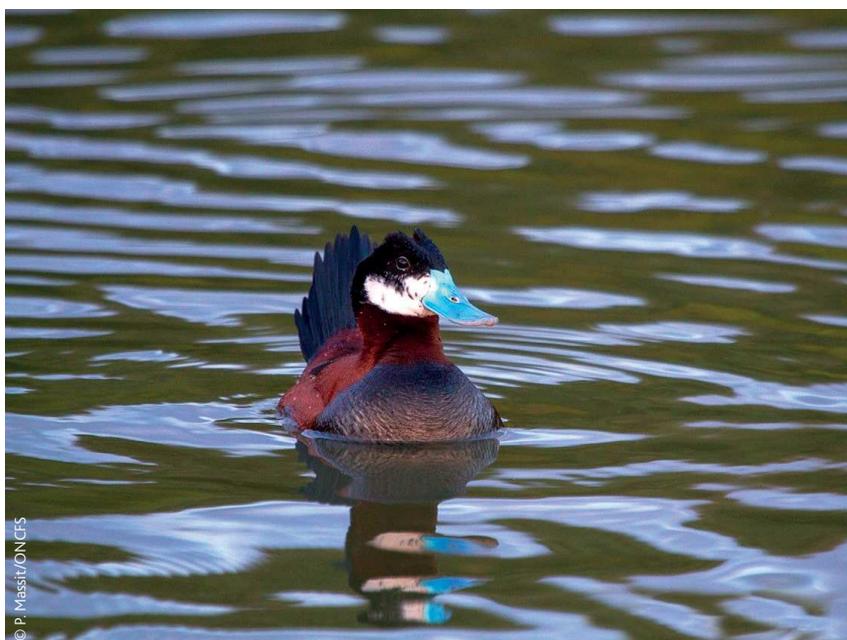
En réponse au premier cas d'hybridation en Espagne (1991), le gouvernement britannique a financé deux périodes successives pour déterminer les méthodes les plus efficaces afin de contrôler la population d'érismaires rousses. La première (1994-1996) comprenait la recherche de la méthode la plus efficace entre stérilisation des œufs, piégeage ou tir des individus. La deuxième période (1999-2005) s'est portée sur l'optimisation de la méthode de contrôle par le tir, méthode la plus efficace.

Les actions de tirs sur les grands rassemblements d'individus hivernant à l'aide de fusils de chasse depuis des bateaux se sont avérées très efficaces, bien que celles réalisées en période de reproduction aient également joué un rôle important dans la réduction du recrutement. Ces recherches ont entraîné une réduction d'environ 20 % de la population britannique d'érismaires rousses, estimée à 6 000 oiseaux en janvier 2000.

Un programme national d'éradication a été lancé en 2005 avec l'aide d'un financement LIFE-Nature. Mis en œuvre jusqu'en 2011, il a entraîné une réduction de la population de plus de 95 %. Les effectifs ont également diminué dans un certain nombre d'autres pays européens (par exemple l'Islande, l'Irlande et l'Espagne), probablement en raison du déclin de la population source au Royaume-Uni. Le tir des oiseaux a eu lieu à tout moment de l'année, mais plus de

70 % des érismaires rousses ont été prélevées en automne et en hiver, lorsqu'elles formaient d'importants groupes sur un petit nombre de plans d'eau.

À la fin du programme LIFE-Nature, la population était estimée à environ 100 oiseaux. Depuis lors, le gouvernement britannique a continué de financer le programme d'éradication et les effectifs actuels d'érismaires rousses avoisinent les 20 individus. Ceux-ci ont une distribution dispersée au travers du Royaume-Uni, formant de très petites populations locales qui ne semblent plus être en contact les unes avec les autres. Le gouvernement britannique reste déterminé à éradiquer totalement cette espèce et les mesures de lutte seront maintenues jusqu'à ce que la viabilité des petites populations ne soit plus assurée, conduisant à une mort naturelle des derniers oiseaux.



© P. Massin/ONCFS

s'intègre également dans la stratégie nationale relative aux espèces exogènes (Ministère de l'Environnement, 2017).

La mise en œuvre du plan national de lutte incombe à l'ONCFS, avec l'appui de la Société nationale pour la protection de la nature (SNPN), qui est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu, en Loire-Atlantique, où hivernent la plupart des érismaires rousses. Jusqu'alors, les opérations de lutte hivernales se sont soldées par un échec, en raison de l'absence de techniques éprouvées tant pour prélever les oiseaux que pour éviter le dérangement des autres espèces d'anatidés. Par conséquent, la majorité des tirs sont réalisés sur les oiseaux en reproduction, sur le lac lui-même ainsi que sur des plans d'eau dans un rayon de 150 à 200 kilomètres, voire davantage. En dehors du lac, des

opérations sont envisagées dès qu'une érismaire est détectée, n'importe quand dans l'année. Ces observations d'érismaires peuvent être faites, soit par les agents de l'ONCFS, soit par des ornithologues qui transmettent leurs informations directement ou *via* les bases de données naturalistes et collaboratives en ligne.

Deux techniques sont principalement employées pour éliminer les oiseaux : le tir à l'affût ou à l'approche et la poursuite à l'aide de bateaux à moteur. Le tir à l'affût ou à l'approche est adapté aux pièces d'eau de petite ou moyenne dimension. Cette technique mobilise en général 1 à 3 agents équipés de carabines munies de silencieux et/ou de fusil de chasse, avec parfois le recours à des leurres et à des bandes sonores reproduisant les manifestations vocales des nicheurs. L'usage de bateaux à moteur est réservé aux plans

d'eau relativement grands et/ou qui abritent beaucoup d'oiseaux difficiles à approcher. Ceux-ci sont alors poussés vers des tireurs postés sur des îlots ou les bords de l'étang et/ou sont tirés directement depuis le bateau.

Une relative stabilisation des effectifs d'érismaire rousse en France

Si le plan national de lutte a rendu possible l'élimination de 2 000 érismaires rousses depuis 1996, il n'a pas abouti à l'éradication de l'espèce. Ainsi, entre 200 et 300 oiseaux sont toujours observés en France, majoritairement dans l'Ouest, avec des contacts dans 18 départements en moyenne chaque année. En 2017, l'érismaire rousse a fait l'objet de



© J.-F. Maillard/ONCFS

▲ Opération de retrait d'érismatures rouges menée par les agents de l'ONCFS sur une grande pièce d'eau, avec utilisation d'un bateau à moteur pour rabattre les oiseaux vers des tireurs postés sur les berges.

250 signalements (certains se rapportant aux mêmes individus vus à des dates différentes), sur 42 sites répartis dans 44 communes de 17 départements (*figure 2*). Plus de 70 % de ces observations se concentrent toujours dans cinq départements des régions Bretagne et Pays de la Loire : la Mayenne, la Loire-Atlantique, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire et la Vendée. Des individus s'observent plus ponctuellement certaines années dans le Morbihan. Par ailleurs, l'érismature rousse est de nouveau régulière dans le nord du pays : la Somme, le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine-Maritime et la Seine-et-Marne. Des observations d'individus isolés ont aussi été réalisées dans la Meuse, la Côte-d'Or, l'Ain, l'Hérault, la Haute-Garonne, les Landes et la Gironde.

Depuis le début du programme, une centaine d'érismatures rouges sont prélevées en moyenne chaque année, avec une augmentation notable à partir de 2004 à la suite d'une prise en compte accrue de la problématique en Europe et d'une plus grande prise de conscience de la nécessité d'agir contre cette espèce (*figure 3*). Cependant, même si les prélèvements

Figure 2 Sites de présence de l'érismature rousse identifiés en France en 2017. (Source : ONCFS)

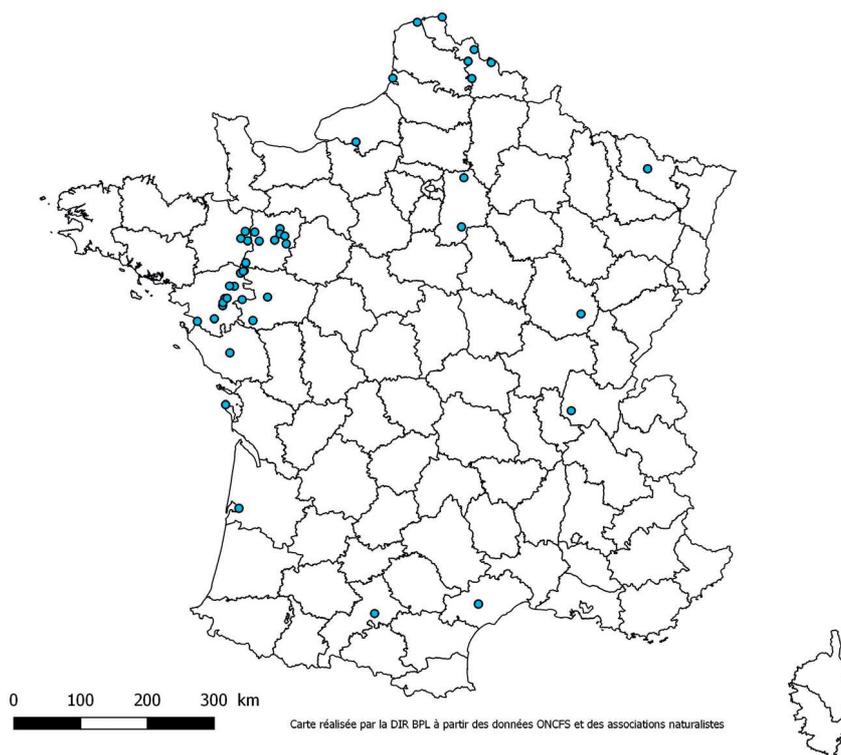
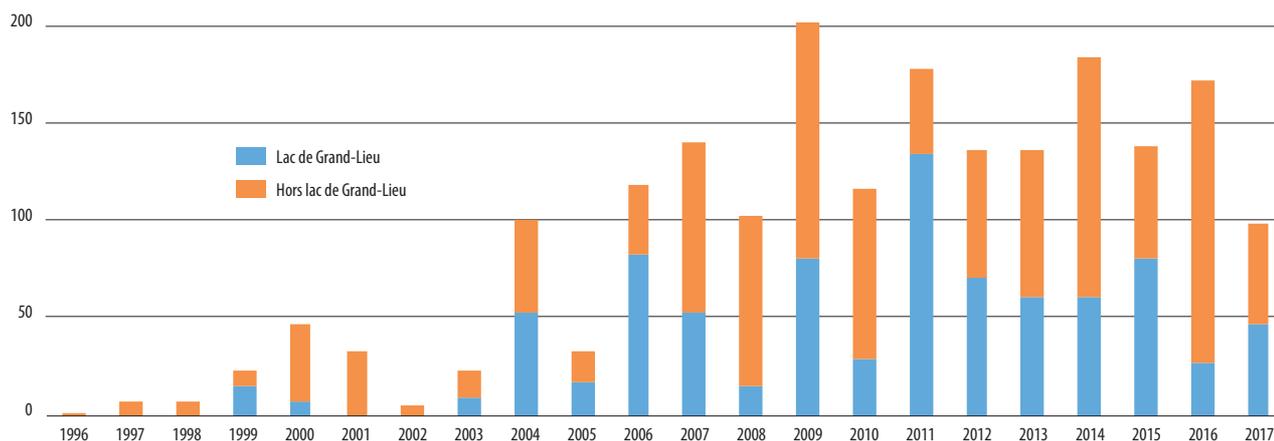


Figure 3 Effectifs d'érismatures rouges prélevés en France depuis le début du programme de lutte.

annuels en France représentent l'équivalent d'environ 50 % de la population hivernante, la forte capacité reproductrice de l'espèce induit que toute baisse de la pression de lutte l'amènera à connaître un nouvel essor. Rappelons pour s'en convaincre que la population européenne est issue des seuls 7 individus qui avaient été introduits en Grande-Bretagne en 1948 (Muñoz-Fuentes *et al.*, 2006).

Ainsi, la seule stabilisation des effectifs par une lutte récurrente n'assure pas à long terme une totale mise en sécurité de la population d'érismatures à tête blanche face à l'érismature rousse. Par ailleurs, depuis la fin des années 1980, des observations d'érismatures à tête blanche sont régulières en France, l'espèce y étant désormais notée quasi annuellement, le plus souvent dans la zone d'occurrence de l'érismature rousse. Ces observations sont à mettre en lien avec l'accroissement de la population espagnole, voire un déplacement de certains oiseaux vers le nord rendu possible par l'évolution du climat.

Cette présence régulière d'érismatures à tête blanche en France, même à l'unité, milite en faveur d'un effort supplémentaire en matière d'efficacité dans la lutte.

Le LIFE Oxyura 2018-2023

Un projet LIFE + Biodiversité, porté par l'ONCFS avec pour bénéficiaire associé la SNPN, a été lancé en octobre 2018 (LIFE NAT/FR/000542) avec pour objectif d'éradiquer l'érismature rousse du milieu naturel français d'ici 2023, de prévenir toute nouvelle introduction et d'encourager la détection rapide et l'élimination de l'érismature rousse dans les autres pays de l'Union.

Ce financement européen a pour objet principal de spécialiser du personnel pour assurer les tâches de détection et d'élimination de l'érismature rousse, en

augmentant la pression de prospection de sites favorables au cours du printemps et de l'été. En effet, l'une des faiblesses actuelles du système de lutte est la difficulté à mobiliser rapidement, et de manière parfois répétée, les agents permanents des services départementaux de l'ONCFS. La mise en place d'une équipe dédiée et animée nationalement a déjà fait ses preuves au Royaume-Uni, avec l'appui d'un fond LIFE de 2005 à 2010 qui avait permis le recrutement de 10 agents. Ainsi, des agents disposant d'une solide connaissance de l'espèce, assistés et relayés par les services départementaux dans leur parfaite connaissance des territoires et de leurs acteurs, vont permettre d'accroître la réactivité et par suite l'efficacité du processus de lutte. La mobilisation des réseaux naturalistes pour faire remonter les données d'observations d'érismatures rousses est également un élément clé, qui contribuera très largement au succès du programme. Et si cela est parfois perçu comme une atteinte inutile à une espèce exogène au demeurant attractive, ne pas communiquer aux opérateurs l'observation d'oiseaux, même vus à l'unité, pourrait s'avérer lourd de conséquences pour la conservation de l'érismature à tête blanche en Europe. Car l'action de lutte s'intègre bien dans un

objectif de préservation d'une espèce native et menacée en Europe, et non un objectif d'éradication d'une espèce exogène en tant que tel.

Pour accroître la pression sur la population d'érismatures rousses hivernant sur le lac de Grand-Lieu, les modes opératoires seront repensés, avec pour objectif de déranger le moins possible les autres espèces en stationnement. Pour ce faire, l'usage d'affûts, d'armes dotées de silencieux et de leurres sera testé.

Inscrite au règlement européen n° 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, l'érismature rousse est désormais interdite à la détention, à l'échange et à la vente (en dehors d'éventuelles dérogations pour les établissements de présentation au public notamment). L'objectif de cette nouvelle réglementation est bien de réduire le risque que des oiseaux ne s'échappent dans le milieu naturel. Les établissements de conservation, comme certains zoos, seront accompagnés dans le cadre de ce projet LIFE, afin de porter auprès du grand public le bon message sur la problématique des espèces exotiques envahissantes, qui n'est pas nécessairement présent dans toutes les consciences.



◀ Logo du LIFE Oxyura dont l'ONCFS vient d'être bénéficiaire pour tenter de maîtriser complètement l'érismature rousse en France, en association avec la SNPN.

© ONCFS

Perspectives

L'éradication de l'érismaure rousse en France contribuera de manière décisive à la stratégie globale de conservation de l'espèce indigène promue par l'Union européenne, en permettant d'écarter dans une large mesure la menace majeure d'introgression génétique par hybridation. Elle constituera un signe très encourageant pour les pays signataires du plan international de conservation de l'érismaure à tête blanche, de nature à les inciter à mettre en œuvre les mesures de conservation et de restauration des habitats que ce plan préconise. L'éradication de l'érismaure rousse en France, après le Royaume-Uni, devrait également inciter les autres pays où elle est présente à optimiser et à intensifier leurs propres programmes de lutte. À l'inverse, si rien n'était engagé, l'expansion de l'érismaure rousse à partir de la population française découragerait les bonnes volontés et ruinerait les efforts humains et financiers considérables déjà consentis dans ce domaine. La seule limitation des effectifs d'érismaure rousse, telle qu'elle se pratique actuellement en France, en Belgique et aux Pays-Bas, serait une option à la fois très coûteuse et risquée, tandis que le choix de son éradication apparaît comme le plus bénéfique et le moins onéreux à longue échéance. En outre, la seule régulation de la population conduirait sur le long terme à détruire beaucoup plus d'individus que



▲ L'éradication complète de l'érismaure rousse apparaît comme une action importante et nécessaire pour éliminer le risque de pollution génétique de l'érismaure à tête blanche, et contribuer ainsi aux conditions de sa restauration.

l'éradication pure et simple, ce qui est contraire à l'éthique et susceptible de provoquer des réactions adverses dans le grand public. D'autres bénéfices induits par le projet sont attendus : l'éradication de

l'érismaure rousse en France permettra en particulier d'envisager à nouveau la possibilité d'une réintroduction de l'érismaure à tête blanche en Corse, d'où elle a disparu depuis les années 1960. ●

Bibliographie

- ▶ ACBK. 2016. *More than 20 thousand individuals of white-headed duck were registered in Akmola region*. Association for the Conservation of Biodiversity of Kazakhstan. Available at: <http://www.acbk.kz/en/news/7320/>.
- ▶ Anonyme. 2004. *Plan d'action contre l'érismaure rousse au Maroc, 2003-2005*. UICN SEO-Birdlife, Rabat. 27 p.
- ▶ Council of Europe. 2018. *Expert meeting on the implementation of the action plan for eradication of ruddy duck in Europe*. Paris, 25 June 2018. Meeting report. 5 p.
- ▶ Cranswick, P.A. & Hall, C. 2010. *Eradication of the ruddy duck Oxyura jamaicensis in the Western Palearctic: A review of progress and a revised Action Plan 2011-2015*. WWT report to the Bern Convention. 56 p.
- ▶ Dubois, P. J., Le Maréchal, P., Olioso, G. & Yésou, P. 2008. *Nouvel Inventaire des oiseaux de France*. Delachaux & Niestlé. 560 p.
- ▶ Green, A.J. & Hughes, B. 2001. White-headed duck *Oxyura leucocephala*. In: Parkin, D.B. (ed.). *BWP Update: The Journal of birds of the Western Palearctic*, Vol. 3. Oxford University Press, Oxford: 79-90.
- ▶ Hugues, B., Criado, J., Delany, S., Gallo-Orsi, U., Green, A., Grusso, M., Perennou, C. & Torres, J.A. 1999. *The status of the ruddy duck (Oxyura jamaicensis) in the Western Palearctic: Towards an action plan for eradication, 1999-2002*. Report by the Wildfowl and Wetlands Trust to the Council of Europe. 40 p.
- ▶ Li Zuo Wei, D. & Mundkur, T. 2003. Status overview and recommendations for conservation of the white-headed duck *Oxyura leucocephala* in Central Asia. *Wetlands International Global Series 15*, Kuala Lumpur, Malaysia.
- ▶ Mayaud, N. 1936. *Inventaire des oiseaux de France*. Société d'études ornithologiques, Blot éditeur, Paris. 211 p.
- ▶ Ministère de l'Environnement. 2017. *Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes*. 44 p.
- ▶ Mouronval, J.-B., Maillard, J.-F. & Cugnasse, J.-M. 2015. *Plan national de lutte contre l'érismaure rousse (Oxyura jamaicensis) 2015-2025*. MEDDE, ONCFS. 105 p.
- ▶ Muñoz-Fuentes, V., Green, A.J., Sorenson, M.D., Balmaseda, N., José, J. & Vilà, C., 2006. The ruddy duck *Oxyura jamaicensis* in Europe: Natural colonization or human introduction? *Molecular Ecology* 15(6): 1441-1453. <https://doi.org/10.1111/j.1365-294X.2006.02886.x>
- ▶ Muñoz-Fuentes, V., Vilà, C., Green, A.J., Negro, J.J. & Sorenson, M.D. 2007. Hybridization between white-headed ducks and introduced ruddy ducks in Spain. *Molecular Ecology* 16(3): 629-638. <https://doi.org/10.1111/j.1365-294X.2006.03170.x>
- ▶ Torres, J.A. 2012. Informe Nacional Malvasia 2011. Consejería de Medio Ambiente, Junta de Andalucía (unpublished report).